

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin

FICHE DE POSTE – CHARGE DE MISSION « RESSOURCE EN EAU » H/F

I. CONTEXTE

La question de l'eau, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, est au cœur des préoccupations et réflexions menées à grande échelle en tenant compte du changement climatique et de ses conséquences. Depuis 2018, les tensions, sur cette ressource, n'ont jamais été aussi prégnantes. Les actualités locales, nationales et internationales ne cessent de révéler l'amplification des aléas, des risques et de la nécessité de réponses locales.

Le PNRML s'empare de ce sujet par la mise en place d'un programme transversal et intégrateur de l'enjeu de la quantité de la ressource en eau (gestion quantitative et économies d'eau) et de la sensibilisation des citoyens et usagers - tout en confortant ses missions dans les outils contractuels existants à la faveur des fonctionnalités des milieux naturels : une articulation opérationnelle entre le grand et le petit cycle de l'eau.

Pour en savoir plus sur le dispositif d'économie d'eau, télécharger la fiche de poste complète sur le site du PNR de Millevaches (<https://www.pnr-millevaches.fr/Offre-s-d-emploi-s>).

II. MISSIONS

Le(la) chargé(e) de missions « Ressource en eau » travaille sous l'autorité de la Directrice et du Responsable de l'équipe technique du PNR.

Il ou elle assurera les missions suivantes :

- **Animation du dispositif d'économies d'eau (0,5 ETP) :**
 - o Mise en œuvre et déploiement du dispositif d'économies d'eau sur le territoire du PNR en partenariat avec l'équipe et les partenaires techniques ;
 - Elaboration du cahier des charges des diagnostics complets de consommation en eau auprès de collectivités, entreprises, scolaires, habitants ;
 - Mobilisation des porteurs de projet potentiels ;
 - Réalisation de diagnostics et de plans d'actions techniques et financiers
 - Encouragement aux changements de pratiques vers plus de sobriété (ex. sur le modèle des « défis famille ») ;
 - Coordination de commandes groupées de matériels d'économie d'eau ;
 - o Accompagnement de projets innovants ou expérimentaux et accompagnement de leurs porteurs de projets (conseils techniques et administratifs) ;
 - o Pilotage institutionnel du dispositif à travers l'organisation du comité de pilotage ;
 - o Suivi technique, administratif et financier du dispositif et réalisation des bilans annuels et de l'évaluation globale ;

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

- Valorisation du dispositif (communication, organisation de réunions/rencontres, ...)
 - Sensibilisation et formations du grand public et des acteurs du territoire.
- **Participation aux missions annexes :**
- Participation aux autres missions en lien avec l'eau et les milieux aquatiques (contrats territoriaux, projet Horizon Europe...)
 - Participation aux réflexions menées plus largement sur la préservation des milieux aquatiques et des espèces associées (auprès des services de l'Etat, des partenaires financiers, des partenaires techniques, en interne)
 - Implication dans les actions du Parc en lien avec les objectifs fixés par la Charte de Parc 2018-2033 :
 - Participation au dispositif d'évaluation de la Charte
 - Intervention sur des dossiers transversaux en lien avec les autres agents du Parc, ou en complément de dispositifs existants (Natura 2000, dispositif OPAGE, éducation à l'environnement...)
 - Développement de nouveaux projets, de nouvelles dynamiques
 - Participation éventuelle à des formations.

III. PROFIL

Connaissances

- Connaissance technique du petit cycle de l'eau, de la consommation en eau et des leviers d'actions possibles pour plus de sobriété
- Connaissance réglementaire et des politiques publiques du petit cycle de l'eau
- Connaissance des politiques publiques communautaires et nationales dans le domaine de l'eau, de la forêt et de l'agriculture
- Connaissances législatives et réglementaires en matière de protection de l'environnement, notamment dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques, et plus généralement des milieux naturels
- Connaissances des acteurs de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques
- Connaissance des problématiques des acteurs du milieu rural et de leurs structures professionnelles
- Connaissance des méthodes de traitement des données et de cartographie (SIG : Quantum GIS)
- Connaissance techniques pour la réalisation des actions de gestion des milieux aquatiques
- Connaissance des Parcs Naturels Régionaux et du fonctionnement des collectivités.

Aptitudes

- Qualités relationnelles impératives (aptitude à travailler en réseau et en équipe)
- Sens de l'organisation et du contact
- Organisation et animation de réunions
- Capacité à dispenser des conseils techniques sur le terrain
- Bonne capacité rédactionnelle
- Aptitude au montage financier, au suivi budgétaire et administratif des dossiers
- Bonne capacité pédagogique
- Être force de proposition et novateur.

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin

Formation

Master 2 ou équivalent, à défaut profil avec 5 ans d'expérience dans le domaine.

Formation type : gestion de la ressource en eau, protection et mise en valeur des milieux aquatiques continentaux.

Expérience similaire vivement souhaitée.

IV. ORGANISATION DU POSTE

Emploi permanent à temps non complet (17,5/35^e), basé à Millevaches (19) placé sous l'autorité hiérarchique de la directrice et l'autorité directe du responsable de l'équipe technique.

Cet emploi pourra être complété par le remplacement d'un temps partiel (1/2 temps) d'un ingénieur chargé des milieux aquatiques.

Conditions statutaires : cadre d'emploi des ingénieurs de la fonction publique territoriale.

Rémunération calculée selon la grille des ingénieurs de la fonction publique territoriale.

Recrutement : statut fonctionnaire ou contractuel de la fonction publique.

Permis de conduire indispensable.

V. MODALITES DE RECRUTEMENT

Poste à pourvoir le 1^{er} juillet 2024.

Adresser votre candidature à Monsieur le Président (lettre de motivation + CV + copie du ou des diplômes) jusqu'au 19 mai 2024.

- par mail à : raf@pnr-millevaches.fr
- ou sur le site emploi-territorial.fr

I. ANNEXE 1 : MEMOIRE TECHNIQUE – ANIMATION D'UN PROGRAMME SUE LA GESTION QUANTITATIVE ET LES ECONOMIES D'EAU

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

I. PREAMBULE

L'une des particularités du territoire du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (PNR ML) est sa situation de têtes de bassins versants des districts Adour-Garonne et Loire-Bretagne. Si l'Eau façonne le paysage, distribue les espèces et les habitats naturels, elle n'est pas neutre dans la définition d'une identité locale et d'une culture associée. En ce sens, elle contribue grandement à la labellisation « Parc naturel régional » dont il revient à son Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion, la responsabilité de conserver les atouts locaux et continuer à en délivrer vers l'aval les valeurs.

La densité de cours d'eau, le nombre important de sources et de zones humides, ont donné l'impression trompeuse d'une ressource en eau de qualité et illimitée en quantité sur le territoire – et par extension aux territoires alimentés en aval. Cependant, du fait de la nature granitique et imperméable du sous-sol, les réserves souterraines sont rares, peu profondes, déconnectées les unes des autres et très dépendantes de l'occupation du sol, de son évolution et des usages associés. Seules les zones humides permettent un stockage naturel de l'eau sur notre territoire. Depuis les années 50, l'aménagement du territoire et la modification de l'occupation du sol (politique d'enrésinement massif des têtes de bassin, drainages des zones humides, recalibrages...) influent sur la quantité d'eau disponible sur le territoire et en aval. La politique de gestion de la ressource en eau par le PNR ML se traduit depuis une vingtaine d'années par des stratégies de gestion et de restauration des milieux naturels au travers notamment les Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques avec des approches multi partenariales, multi thématiques. Force est de constater collectivement que les efforts ne sont pas à la hauteur des effets du dérèglement climatique.

La question de l'eau, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, est au cœur des préoccupations et réflexions menées à grande échelle en tenant compte du changement climatique et de ses conséquences. Depuis 2018, les tensions, sur cette ressource, n'ont jamais été aussi prégnantes. Les actualités locales, nationales et internationales ne cessent de révéler l'amplification des aléas, des risques et de la nécessité de réponses locales.

Le PNRML souhaite s'emparer de ce sujet, au travers de la mise en place d'un programme transversal et intégrateur de l'enjeu autour de la quantité de la ressource en eau (gestion quantitative et économies d'eau) et de la sensibilisation des citoyens et usagers - tout en confortant ses missions dans les outils contractuels existants à la faveur des fonctionnalités des milieux naturels : une articulation opérationnelle entre le grand et le petit cycle de l'eau. Ce mémoire technique vise à présenter le programme développé par le PNR ML et le soumettre à ses partenaires financiers pour un poste d'animation à hauteur de 0,5 ETP par an. Les missions pour les années 2023/2024 (soit 18 mois) sont plus particulièrement décrites, pour ne pas préjuger d'une augmentation des moyens dans les années à venir, de façon inéluctablement corrélée aux prévisions des études globales renforcées par les études locales (EPTB Vienne, EPIDOR, Départements).

Cette animation a pour objectif de faire émerger des projets particuliers dont certains feront l'objet de demandes de subventions spécifiques au fil de l'eau (investissement / fonctionnement).

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

II. DESCRIPTION DU DISPOSITIF

Le dispositif a pour clé d'entrée la gestion quantitative et les économies d'eau autour d'un programme d'accompagnement technique et financier. Il a pour objectifs de réduire la consommation directe et indirecte de l'eau sur le territoire au travers de 4 grands volets :

- Animation territoriale (volet 1) ;
- Innovation /expérimentation (volet 2) ;
- Sensibilisation / communication (volet 3) ;
- Formation (volet 4).

Les actions de chaque volet seront déclinées de manières pertinentes en fonction des 4 publics-cibles identifiés :

- Les habitants (public 1) ;
- Les scolaires et périscolaires (public 2) ;
- Les collectivités (public 3) ;
- Les entreprises (public 4).

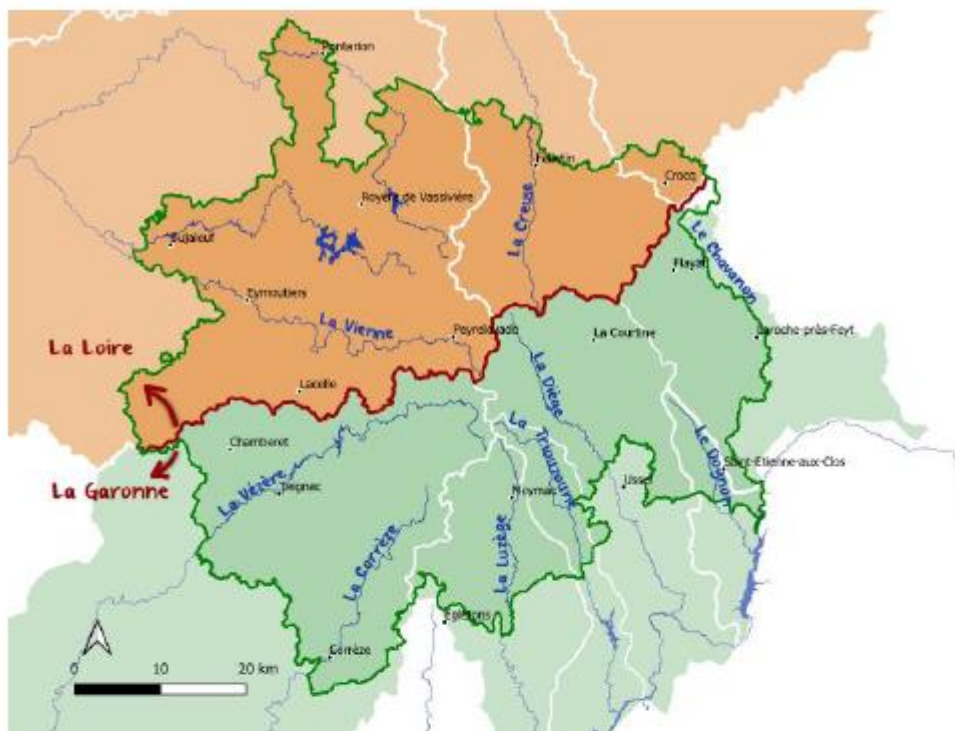
L'animation de ce programme se fera sur l'ensemble du territoire du Parc de façon homogène entre les bassins versants Loire Bretagne et Adour Garonne (cf. carte ci-dessous). Le Parc est, en effet, équitablement réparti sur les deux districts. Cette animation sera développée en articulation avec les actions des partenaires, dans une logique de complémentarité et de mutualisation. Les atouts de réussites du projet seront ceux du PNR ML : une transversalité avec les autres champs de compétences du Parc et donc un panel d'acteurs inédits, réunis autour de l'Eau, bien commun de la nation. L'objet est de créer un prisme de réflexions et d'actions pour lesquelles les projets, les aménagements, les activités, les installations, (...) passeront aux cribles d'une limitation des consommations d'eau, une sobriété dans la définition des besoins (consommation d'espaces, technologies économes, choix de matériaux...).

Ces acteurs (socio-professionnels, bénéficiaires, usagers) sont notamment ceux qui gravitent, via le PNR ML, autour des projets :

- sylvicoles (via la Charte forestière de Territoire et ses 36 signataires reflète de la filière amont/aval, de la formation à la seconde transformation du bois, en visant des systèmes productifs qui restituent à la forêt ses atouts en matière de gestion de l'eau – ce qui n'est pas le cas sur les plantations mono-spécifiques résineuses et leurs modes d'exploitation) ;
- agricoles (via les partenariats issus des 2 PAEC du PNR ML et les exploitants bénéficiaires des 150 diagnostics prévus sur 2023-2024, les producteurs marqués « Valeurs Parc »...) ;
- touristiques (offres de séjours, évolution de la marque « Valeurs Parcs » pour les hébergeurs à la faveur de la ressource en eau, Office de tourisme, syndicats...)
- urbains (les collectivités, CAUE, et les porteurs de projets pour lesquels les permis de construire sont soumis à un avis PNR ML, les écoles via les programmes de réaménagements des cours d'école...) ;
- éducatifs (environ une centaine de prestataires répondent de commandes publiques du PNR ML, l'éducation nationale...).
- culturels (résidences d'artistes, conceptions de spectacles grands publics...)

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Natourau Regionau de Miuvachas en Lemosin



Carte. Situation géographique du Parc en tête des districts hydrographiques Loire-Bretagne et Adour-Garonne

Ce dispositif opérationnel répond des objectifs des SDAGEs Loire Bretagne (orientation 7A : Anticiper les effets du changement climatique par une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau) et Adour Garonne (orientation C15 : Généraliser l'utilisation rationnelle et économe de l'eau et quantifier les économies d'eau). Plus localement, ce dispositif peut s'inscrire dans la stratégie pour la gestion quantitative de la ressource en eau portée par EPIDOR sur le bassin versant de la Dordogne et notamment via l'axe 3 : (engager des programmes d'économies d'eau, d'efficience-adaptation des usages et de restauration des milieux pour réduire les déséquilibres). Concernant la partie Loire Bretagne du territoire, le projet intègre la disposition 33 du SAGE Vienne (Mettre en œuvre des démarches à « économie d'eau » dans les bâtiments et espaces publics). Le SAGE Creuse est en cours d'élaboration, cependant la gestion quantitative est un des enjeux majeurs identifiés.

Cette thématique transversale est également omniprésente dans toute la charte du PNR ML et plus particulièrement dans l'orientation n°3 de l'axe 1 : « améliorer la gestion partagée de l'eau ».

III. OBJECTIFS DU DISPOSITIF

Les objectifs opérationnels de ce dispositif sont :

- Encourager les changements de pratiques vers plus de sobriété, à l'échelle du territoire ;

Demande de subvention – Animation programme gestion quantitative et économies d'eau – 2023/2024

5/15

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

- Accompagner techniquement et financièrement la mise en œuvre d'actions de réduction de la consommation d'eau ;
- Communiquer et sensibiliser tous les publics par une approche sensible, ludique.

Cette nouvelle mission se développera progressivement et proportionnellement aux enjeux et aux besoins identifiés. La première année sera consacrée principalement à faire connaître le dispositif et lancer les premières actions.

IV. DEFINITION DES MISSIONS - ANNEE 2023-2024

Le PNRML propose, sur la période d'animation 2023-2024, des actions sur l'ensemble de son territoire pour inciter aux économies d'eau et à la mise en œuvre d'une gestion quantitative adaptée. Afin d'avoir une animation la plus efficace et efficiente possible, des priorisations sont proposées sur les actions des différents volets et sur les publics cibles. Les missions d'animation présentées ci-dessous concernent les années 2023-2024, avec une présentation des perspectives pour les années suivantes. Une évolution de ces missions en fonction de la demande et des opportunités sera possible les prochaines années en concertation avec les partenaires financiers et techniques.

a. Volet 1 : Animation territoriale

i. Réalisation de diagnostics de consommation et de plans d'actions

La personne en charge du dispositif (recrutement) réalisera des diagnostics complets sur la consommation en eau à l'échelle d'un foyer représentatif de la population du PNR ML (public 1) / et/ou de structures volontaires (public 3/4).

En amont, l'une des premières missions de la personne en charge du dispositif sera d'affiner la méthode de travail employée pour chaque étape du dispositif : l'élaboration du cahier des charges des diagnostics, la rédaction du plan d'actions, le suivi de la phase opérationnelle, la mise en place d'indicateurs et de tableaux de bord, etc. Elle devra également constituer un groupe de travail, visant à valider la méthode de travail proposée. Le PNRML et son siège pourra être identifié comme la structure test pour la réalisation du diagnostic et la mise en place d'actions de réduction de la consommation en eau. Ainsi, les premières actions réalisées pourront être valorisées et inscrire le PNRML dans une démarche de progrès.

Parallèlement, cette personne devra faire connaître ce dispositif aux divers publics ciblés au travers la réalisation d'outils de communication adaptés et organiser des réunions collectives ou de rencontres individuelles. L'objectif sera rapidement de pouvoir identifier des volontaires.

Le chargé de mission se consacrera en priorité à la réalisation de diagnostics auprès des habitants du territoire, sur le modèle des « défis famille »¹. En effet, le PNRML a développé ces

¹ Pour en savoir plus sur les défis famille dans le cadre du programme ADAPT : <https://www.pnr-millevaches.fr/Adaptation-au-changement>

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

défis sur la thématique de l'« adaptation au changement climatique ». Le volet « économies d'eau » pourrait être intégré à cette démarche et a minima s'en inspirer. Le principe de cette opération est simple : proposer à un panel volontaire de « familles témoins » de relever un challenge de réduction de leurs consommations domestiques en eau. Des kits d'économie d'eau (pour douches, robinets...) pourront être distribués aux familles qui s'engageront dans la démarche. Une fois le diagnostic réalisé (en régie ou en prestation), un plan d'actions sera systématiquement proposé. Le chargé de mission aura en charge l'accompagnement technique et financier des volontaires dans la mise en place de ce plan d'actions. En plus des diagnostics et plan d'actions, des temps d'échanges entre les familles seront organisés au travers de l'organisation d'ateliers.

Concernant les collectivités, un travail de concertation sera mis en place avec l'EPTB Vienne qui réalise ce type de diagnostics sur le bassin de la Vienne. Une complémentarité sera proposée par le PNRML. De premiers échanges ont d'ores et déjà été menés entre les deux structures pour identifier une organisation optimale.

Perspectives pour la suite : Les diagnostics et plans d'actions se multiplieront les années suivantes auprès de particuliers ou d'entreprises et collectivités. Des indicateurs seront proposés visant à mettre en valeur, tant sur le plan environnemental que financier, les bénéfices de ce dispositif. Les bénéfices correspondront à une stratégie territoriale efficace parce qu'éprouvée et mesurée.

ii. Coordination des commandes groupées

Depuis deux ans, le PNRML a mis en place des commandes groupées de récupérateurs d'eau de pluie d'une capacité de 1 m³ dans le cadre du programme ADAPT. Ce sont près de 300 cuves à eau qui ont pu être installées via ce dispositif sur le territoire.

Pour répondre à la demande croissante, la personne en charge du programme sur les économies d'eau aura pour mission le développement et la coordination de ces commandes groupées et notamment le déploiement de nouvelles commandes (récupérateurs de plus grande capacité, matériels hydro-économiques, kit d'arrosage goutte à goutte, cahier des charges de construction de récupérateurs d'eau maçonnés enterrés...). Une réflexion, à développer, des commandes spécifiques par type de public pourra être menée. Par ailleurs une systématisation de création de récupérateurs d'eau enterrés sera soumise par le PNR ML lors d'émission d'avis (consultatifs ou réglementaires) pour les permis de construire (agricoles, privés, publics). Un accompagnement (prestation) au raccordement aux normes des récupérateurs aux réseaux domestiques, d'entreprises, de stabulations (...) sera mis en œuvre selon le degré de complexité d'installation du matériel, dans le but, d'une part d'alléger les prélèvements sur les réseaux AEP, et d'autre part d'assurer l'efficacité de moindre consommation d'eau (sobriété, pas de perte, réutilisation des eaux...).

L'animation comprendra la gestion des commandes publiques, des commandes groupées (éventuellement groupement de commandes), la communication auprès des habitants, la gestion des livraisons et un appui technique pour la mise en place du matériel au travers un guide technique.

iii. Suivi technique et financier

La personne en charge de l'animation du dispositif réalisera annuellement le bilan technique et financier de l'opération. Elle aura également en charge de mettre en place un comité de pilotage (COPIL) avec les partenaires techniques et financiers. Ce comité se réunira a

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

minima une fois par an. Les priorités d'actions en fonction des volets et des publics cibles seront discutées lors de ce COPIL. Des comités techniques (COTECH) pourront être organisés si nécessaire.

La personne en charge de ces missions participera également aux temps d'échanges internes du parc afin de répondre des objectifs de transversalité du programme.

b. Volet 2 : Accompagnement de projets innovants / expérimentaux

Une des 5 missions fondamentales des parcs naturels régionaux est l'expérimentation (article R333-1 du Code de l'Environnement). La personne en charge de l'opération, accompagnera techniquement et financièrement ces projets innovants de gestion quantitative et d'économies d'eau en lien avec l'adaptation au changement climatique. Ces projets pourront être portés par des privés (habitants, entreprises) ou des collectivités. Sans exhaustivité, les projets accompagnés pourront être :

- La désimperméabilisation des sols (cours d'école, place de bourg...);
- La mise en place de dispositifs d'arrosage économes en eau ;
- La mise en place de système de récupération, de recyclage de l'eau ;
- La labellisation de lieux économes en eau ;
- ...

L'animation de cette action consistera en :

- La mobilisation des porteurs de projets potentiels ;
- L'apport d'ingénierie nécessaire à la réalisation des projets (diagnostics, définition des besoins, dimensionnement de travaux, consultation des entreprises, note méthodologique...);
- L'apport d'un appui administratif et financier (élaboration et suivi des dossiers, obligation de publicité, recherche de co-financements...).

Certains projets pourront bénéficier du dispositif de « maîtrise d'ouvrage externe » (accord financier sur la période 2023-2026 entre le Parc et la Région Nouvelle-Aquitaine visant à faire bénéficier des porteurs de projets privés et publics de financements contractuels sur l'investissement). Dans ce cas, le chargé de mission instruira le dossier de demande d'aide qui sera soumis à validation en commission de sélection de dossiers (les membres décisionnaires sont les élus du PNR ML et les élus ou représentants de la Région Nouvelle-Aquitaine).

L'animation 2023-2024 pour cette action sera consacrée au démarrage du dispositif, nouveau, donc méconnu, sur le territoire, par le déploiement d'un ou deux projets. Le règlement associé à cette maîtrise d'ouvrage externe restera souple et ouvert aux initiatives des acteurs du territoire. Le projet de Règlement est annexé au présent mémoire technique (cf. [Annexe 2](#)). Il sera validé par les instances de la Région en juin 2023.

c. Volet 3 : Communication / sensibilisation

i. Communication

Une des missions pour cette première année sera de mettre en place un plan de communication adapté pour faire connaître le dispositif sur le territoire. La communication

Demande de subvention – Animation programme gestion quantitative et économies d'eau – 2023/2024

8/15

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

sera ciblée selon les différents publics visés et selon les volets d'actions. Une identité visuelle du dispositif sera créée ainsi que des supports de communication qui s'appuieront sur les outils existants du PNR ML (site internet, Echos du Parc, réseaux sociaux...) et ceux des partenaires (relai d'informations). Cette communication aura également pour but de promouvoir et valoriser les actions réalisées (éventuellement à visiter selon les porteurs de projets et leurs accords).

Perspectives pour la suite : La création d'un centre de ressources (via un site internet ou sur le site du PNRML) pourrait permettre de valoriser les bonnes initiatives, de réaliser des tutoriels, de communiquer sur les commandes groupées, de recueillir des retours d'expériences, etc. L'objet sera par ailleurs de faire-valoir les réussites du programme en proposant une grille de lecture selon l'efficacité et le niveau de simplicité des actions à mettre en œuvre par tous.

ii. Sensibilisation

En plus de l'animation territoriale, le programme comportera un volet sensibilisation. Le PNRML participera aux différents événements du territoire afin de sensibiliser l'ensemble des acteurs aux économies d'eau et à la gestion quantitative de la ressource dans le contexte de changement climatique. Des animations sur les temps scolaires et périscolaires seront proposées. Ces animations pourront amener à développer des projets pédagogiques avec les écoles et/ou des outils de sensibilisation spécifiques notamment pour sensibiliser au petit cycle de l'eau au travers une approche sensible (en établissant les liens stricts entre le petit cycle de l'eau et le « grand »). L'objectif sera de favoriser la (re)connexion à notre lieu de vie, de renforcer le lien entre milieux et usages dans la perception des habitants. À titre d'exemple, des lieux publics pourraient être équipés dans les salles d'eau d'une plaque sur laquelle serait inscrit « Ici coule la Vienne... ». Ce principe pourra être répercuté sur les plaques d'égout de la place du bourg, dans les toilettes du camping municipal...

Cette sensibilisation pourra, à court terme, être accompagnée de formations spécifiques aux différents publics. Un réseau d'acteurs pourra être développé sur ce sujet.

d. Volet 4 : Formations

Pour 2023-2024, ce volet 4 ne sera pas développé sauf si une opportunité se présentait.

Les années suivantes, des formations seront proposées aux élus, aux agents communaux, intercommunaux, aux entreprises, pour les accompagner à développer des pratiques plus économes en eau.